

# LA COLOMBE



**Messenger de la Paix**

**« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes doivent être élevées les défenses de la paix »**  
*Assemblée constitutive de l'UNESCO, 1945*

Prix : 300 FCFA  
N° 18 du 17 Août 2011

*Bimensuel Nigérien Indépendant d'Informations et de Réflexion - Niamey-Niger*

Affaire paiement des fausses factures :

## Quel sort sera réservé à Mahaman Badamassi Annou ?

Si Allasane Alkali a été régulièrement cité dans cette affaire de paiement de fausse facture depuis le début; il n'en est pas de même pour le cas de Beidi que beaucoup d'observateurs commencent maintenant seulement à découvrir l'implication. Badamassi Annou également a bafouillé des règles de comptabilité publique et a fait preuve de négligence. Ce qui a occasionné la perte par le trésor public Nigérien d'une somme de 1,8 milliards. C'est pourquoi depuis quelque temps, on parle de plus en plus d'une procédure de mise en accusation à son encontre.



*Levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo dit Zakai*

## La confrontation inévitable ?



*Le chef d'inculpation pour les personnes impliquées dans la scabreuse affaire portant sur le paiement*

*de fausse facture de 1 857 179 750f CFA est connu. Le juge d'instruction en charge de ladite affaire a déjà placé certains protagonistes sous mandat dépôt depuis le vendredi dernier, qui à Kollo, qui à Niamey. D'autres actes sont prochainement attendus comme une suite au dossier: il s'agit de la levée de l'immunité parlementaire du chef d'orchestre, pour son expérience en la matière, Zakou Djibo alias Zakai, même si ce dernier a verser intégralement la somme indûment perçue. Aussi, 22 dossiers autres anciens dossiers seront réactivés par la justice. Les grosses pointures menacées laisseront-ils la MRN tenir plus longtemps que durera l'assainissement ? Regard...*

- **Lutte contre la corruption dans le secteur de la justice**  
**Le 08 00 11 11 pour dénoncer la corruption et le détournement des deniers publics opérationnel**
- **Quel avenir politique pour Mahamane Ousmane ?**
- **Un nouveau parti sur l'échiquier politique Nigérien : le MODDEL-MA AYKATA**

Spécial Ramadan

## Redoubler d'efforts pendant les dix derniers jours de Ramadan

Ce mois est une occasion pour tous les musulmans de se purifier moralement et d'étendre leur dévotion à Allah (Soubhana hou wa tallah). C'est également une chance pour tous les fidèles d'aider les plus pauvres et de méditer sur la question de la faim. Par ailleurs, ce mois de ramadan a plus de valeur que les autres mois, et les prières qu'on y fait ont davantage de valeur que celles qu'on a l'habitude de faire tout le long de l'année. Ceci donne donc l'opportunité à tous les musulmans de gagner mille fois plus de « Hassanates ».

Cette valeur qu'on attribue au mois de **Ramadan** est également due à une nuit particulièrement sacrée qu'on appelle Laylat El Qadr, durant laquelle le Saint Coran a été récité au prophète Mohammed par l'ange Gabriel. Cette nuit se situe dans les dix derniers jours du mois de ramadan, qui représentent pour les musulmans de longues nuits de prières (Tarawih) et de souhaits invoqués au grand Dieu Allah. Dans le Saint Coran, il est dit clairement, que cette nuit du Ramadan vaut mieux que mille nuits.

'Aïsha (*radiallahu 'anha*) a dit : « Quand les dix derniers jours (de Ramadan) arrivaient, le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) passait sa nuit dans l'adoration, réveillait sa famille (la nuit), redoublait d'efforts et serrait son Izar (*pagne*). ». Ce hadith est la preuve que les dix derniers jours de Ramadan ont une vertu spéciale plus que n'importe quel autre (jour), dans lequel on doit augmenter dans l'obéissance et les actes d'adoration, comme la prière, le *dhikr* (rappel) et la récitation du Qur'an.

'Aïsha (*radiallahu 'anha*) a décrit notre prophète et modèle, Muhammad (*salallahu 'alayhi wa salam*), par quatre attributs :

1. Il (*salallahu 'alayhi wa salam*) « passait sa nuit dans l'adoration », c'est à dire qu'il ne dormait pas. Ainsi, il (*salallahu 'alayhi wa salam*) restait éveillé dans l'adoration et animait son âme en passant la nuit à ne pas dormir. Car le sommeil est le frère de la mort. Le sens « passait sa nuit » est qu'il (*salallahu 'alayhi wa salam*) la passait dans le *qiyam* (la prière de nuit) et dans les actes d'adorations pour Allah, le Seigneur des mondes. Nous devons nous rappeler que les dix derniers jours de Ramadan sont fixés et comptés.

Quant à ce qui a été rapporté concernant l'interdiction de passer la nuit entière dans la prière, qui a été mentionné dans le hadith de 'Abdullah Ibn 'Amr (*radiallahu 'anhu*), cela concerne celui qui le fait chaque nuit de l'année.

2. Il (*salallahu 'alayhi wa salam*) « réveillait sa famille », c'est à dire ses femmes pures, les Mères des croyants, pour qu'elles puissent profiter de ce bien, du *dhikr* et des actes d'adoration pendant ces temps bénis.

3. Il (*salallahu 'alayhi wa salam*) « redoublait d'efforts », c'est à dire qu'il (*salallahu 'alayhi wa salam*) persévérerait et lutterait dans l'adoration, ajoutant plus à ses actes que ce qu'il avait fait

les vingt premiers jours (de Ramadan). Il faisait cela parce que la nuit d'*Al-Qadr* arrive pendant un de ces (dix derniers) jours.

4. Il (*salallahu 'alayhi wa salam*) « serrait son Izar (*pagne*) » c'est à dire qu'il s'appliquait et luttait intensément dans l'adoration. Il est aussi dit que cela signifie qu'il (*salallahu 'alayhi wa salam*) se retirerait des femmes. Cela semble être plus correct puisque cela penche vers ce qui a été mentionné précédemment et vers le hadith d'Anas (*radiallahu 'anhu*) : « Il (*salallahu 'alayhi wa salam*) pliait son lit et se retirait des femmes (c'est-à-dire ses femmes) ».

Aussi, il (*salallahu 'alayhi wa salam*) observait *Al-'Itikaf* les dix derniers jours de Ramadan et la personne qui est en état d'*Itikaf* ne peut avoir de rapports (sexuels) avec ses femmes.

Ainsi, ô frère musulman, efforce-toi de te caractériser par ces attributs. Et préserve la prière que tu fais dans les profondeurs de la nuit (*tahajjud*) avec l'imam en plus de la prière de *tarawih* (que l'on prie dans les premières parties de la nuit), pour que ton effort ces dix derniers jours aille plus loin que les vingt premiers. Et pour que tu puisses atteindre l'attribut de « passait sa nuit dans l'adoration » en priant.

Et tu dois être patient dans ton obéissance à Allah, en effet, la prière (de nuit) *tahajjud* est difficile, mais sa récompense est grande. Par Allah, c'est une grande occasion dans la vie et une chose dont il faut profiter, pour

celui qui Allah l'accorde. Et la personne ne sait pas si, peut-être, elle rencontrera une des nombreuses récompenses d'Allah pendant la prière de nuit, qui sera une aide pour lui dans ce monde et dans l'au-delà.

Les pieux prédécesseurs de cette *Umma* s'appliquaient à allonger la prière la nuit. As-Sa'ib Ibn Yazid a dit : « 'Umar Ibn Al-Khattab a ordonné à Ubay ibn Ka'b et Tamim Ad-Dari de diriger les gens dans la prière avec onze *raka'at*. Le lecteur récitait cent versets, au point que nous devions nous appuyer sur des bouts de bois en raison de la longue position (debout). Et nous ne nous arrêterions qu'à l'approche du Fajr ».

'Abdullah Ibn Abi Bakr a rapporté : « J'ai entendu mon père (c'est-à-dire Abû Bakr) dire : « Pendant Ramadan, nous finissons (la prière de nuit) tard et nous pressions les domestiques pour présenter la nourriture (du *suhur*) de peur que le *Fajr* ne vienne. »

Il y a deux luttes de l'âme auxquelles le croyant fait face pendant Ramadan : la lutte dans la journée avec le jeûne et la lutte la nuit avec le *qiyam* (prière de nuit). Ainsi, quiconque combine ces deux et remplit leurs droits, alors il est parmi les patients - ceux desquels Allah dit : « **les endurants auront leur pleine récompense sans compter** » [sourate Az-Zumar : 15]

**Ces dix jours sont la dernière partie du mois et les actions d'une personne ne valent que par leur**

**fin. Et peut-être, il rencontrera la nuit d'*Al-Qadr*, debout dans la prière pour Allah et aura ainsi tous ses péchés passés pardonnés.**

Et il faut inciter, animer et persuader sa famille d'accomplir les actes d'adoration, particulièrement dans ces grands moments que ne néglige que celui qui a été privé. Ce qui est plus incroyable est que tandis que les gens accomplissent la prière et font le *tahajjud*, certains passent leur temps dans des assises interdites et des actes coupables. C'est en effet la perte la plus grande. Nous demandons à Allah Sa protection.

Donc, s'engager dans ces derniers jours signifie entrer dans le profit des actes pieux dans ce qui reste du mois. Parmi les choses malheureuses est de voir que certaines personnes excellent dans les actions pieuses, comme la prière et la récitation du Qur'an, dans la première partie du mois, mais alors les signes de la fatigue et la lassitude apparaissent sur eux, particulièrement quand les dix derniers jours de Ramadan arrivent. Et ceci malgré le fait que ces dix derniers jours possèdent une position plus grande que les premiers. Ainsi, il faut persévérer dans l'effort et la lutte et augmenter son adoration quand la fin du mois arrive. Et nous devons garder à l'esprit que les actions d'une personne ne valent que par leur fin.

Scheïk Abdullah  
Ibn Salih Al-Fawzan

*Lutte contre la corruption dans le secteur de la justice*

## Le 08 00 11 11 pour dénoncer la corruption et le détournement des deniers publics opérationnel

La ligne verte pour dénoncer systématiquement toute forme d'interventionnisme ou de tentative de corruption dans le secteur de la justice est désormais opérationnelle. C'est le samedi 13 août dernier que le Premier Ministre a coupé le ruban pour marquer le lancement officiel de l'opération.

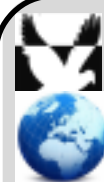
« La ligne verte est un outil de contrôle par les citoyens eux-mêmes de la gestion du pays qu'ils se doivent d'utiliser à bon escient » a souligné le Premier Ministre lors de la cérémonie. « Il ne s'agit pas de l'utiliser par n'importe quelle manière, cela peut se retourner contre eux. La ligne verte est un couteau à double tranchant dont une mauvaise utilisation peut s'avérer dangereuse a-t-il poursuivi. D'ailleurs, le Ministre de la Justice n'a pas manqué d'attirer l'attention de ces Nigériens, « bien connus dit-il, pour faire mal gratuitement en dénonçant de manière calomnieuse des personnes qui ne sont pas coupables des faits qu'ils leurs reprochent. Ces personnes vont faire l'objet de sanctions pires que ceux qu'ils ont voulu dénoncer ».

**Le 08 00 11 11 ouvert à recevoir les plaintes de corruption de tous les services publics en attendant que ceux-ci soient, eux aussi dotés de leur propre ligne**

Pour l'heure, le 08 00 11 11 est ouvert à recevoir les plaintes de corruption de tous les services publics en attendant qu'ils soient eux aussi dotés de leur propre ligne, a indiqué le Garde de Sceau. « Ce que nous souhaitons, ce qu'il ait une nouvelle gouvernance dans notre pays, fondée sur la transparence, la justice, l'équité dans les secteurs de la vie publique, qu'ils s'agissent des procès, des marchés publics, des concours et autres examens qui font l'objet de marchandage, de corruption ou de beaucoup de trafics. Notre pays est connu pour ces mauvaises pratiques au point où personne ne croit à son intégrité ». La ligne verte est une réaction à tous ces maux, sus évoqués.

Au moment où nous mettons sous presse, nous avons appris que plus de 500 appels ont déjà été enregistrés sur la ligne.

Corrompus et corrupteur à vos gardes.



### La Colombe

Bimensuel Nigérien  
d'Informations  
et de Réflexion

Siège Social : sur la route du CEG 11,  
en face de la Pharmacie

Couronne Nord

E-mail : [iacolombe@rocketmail.com](mailto:iacolombe@rocketmail.com)

**Directeur de Publication**

Mamane Iro Boubacar

Tél : 90 14 47 90

96 40 84 15

**Comité de Rédaction :**

Abdou Hafisou

Ismael Issaka

Mamane Iro. B

Mounkaila Hamidou

**Commercial :**

Salissou Info

**Collaborateurs**

Dr Moctar Abdramane

Dr Manirou Mahamane

Tirage: 1000 exemplaires

**Impression: NTI**

Levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo dit Zakaï

# La confrontation inévitable ?

**Le chef d'inculpation pour les personnes impliquées dans la scabreuse affaire portant sur le paiement de fausse facture de 1 857 179 750f CFA est connu. Le juge d'instruction en charge de ladite affaire a déjà placé certains protagonistes sous mandat d'arrêt depuis le vendredi dernier, qui à Kollo, qui à Niamey. D'autres actes sont prochainement attendus comme une suite au dossier: il s'agit de la levée de l'immunité parlementaire du chef d'orchestre, pour son expérience en la matière, Zakou Djibo alias Zakaï, même si ce dernier a versé intégralement la somme indûment perçue. Aussi, 22 dossiers autres anciens dossiers seront réactivés par la justice. Les grosses pointures menacées laisseront-ils la MRN tenir plus longtemps que durera l'assainissement ? Regard...**

Nous nous acheminons enfin vers l'épilogue de cette intarissable affaire dite des fausses factures au Ministère des Finances pourrait-on dire. Le vendredi 12 août dernier en effet, le juge d'instruction chargé de cette affaire a placé sous mandat de dépôt à Niamey et Kollo, une dizaine de personnes qui y sont impliquées. Ainsi, Allasane Alkali et Abdoulaye Beïdi, respectivement Directeur de cabinet adjoint du PCSRD et Directeur Général de la Comptabilité Publique et de la Trésorerie se trouvent à Kollo ; alors que les 3 premiers agents du Ministère des Finances, suspendus lors du conseil des Ministres qui a révélé l'affaire, les Secrétaire Général, la responsable de la cellule Fonds PPTTE au Ministère ainsi que d'autres responsables dudit Ministère et les opérateurs économiques ayant soumissionnés pour l'exécution des 8 marchés incriminés sont retenus à la prison civile de Niamey.

**La levée de l'immunité parlementaire de Zakaï, le chef d'orchestre**  
Ils sont accusés par la justice de détournement de fonds, faux et usage de faux, blanchiment de capitaux, trafic d'influence et association de malfaiteurs. D'autres actes sont prochainement attendus comme une suite au dossier: il s'agit de la levée de l'immunité parlementaire de Zakou Djibo alias Zakaï, le chef d'orchestre pour son expérience en la matière et l'audition de l'ancien argentier sous le règne de la transition, Mahaman Badamassi Annou.

Le parquet a déjà saisi le gouvernement qui lui-même aurait écrit à l'Assemblée Nationale envie d'obtenir la levée de cette immunité du député qui a mystérieusement encaissé le pactole.

Tout semble croire que les autorités sont en quête de pédagogie dans cette scabreuse affaire dans laquelle, des aigrefins de classe exceptionnelle ont extirpé des trésors publics la rondelette somme de 1 857 179 750 FCFA. Ainsi, au niveau du Ministère des finances, c'est toute la chaîne qui a été suivie. Tous ceux qui auront, par mauvaise foi ou négligence, failli dans leur responsabilité. C'est qui fait penser que l'audition de Annou n'est suspendue en réalité qu'à l'établissement des procédures à suivre devant la haute cour de justice et sa mise en place officielle; étant entendu que son



cas ainsi que d'ailleurs celui de Zakaï relèvent de la compétence de cette juridiction.

**La question que l'on se pose maintenant est de savoir si cette traque contre les déprédateurs des finances publiques, ne peut pas avoir de conséquence néfaste sur le rapport dans la gestion du pouvoir**

La rafle qui a emporté Alkali et des cadres de la finance Nigérienne ainsi que les mesures qui pointent à l'horizon sur le cas du député Zakaï et consorts mettent fin à la suspicion sur la capacité du pouvoir en place à conduire jusqu'à terme, l'assainissement des finances engagé par Issoufou Mahamadou. La question que l'on se pose maintenant est de savoir si cette traque con-

tre les déprédateurs des finances publiques, ne peut pas avoir de conséquence néfaste sur le rapport dans la gestion du pouvoir. Le 7 août 2011, lors de la déclaration de sa création, la Mouvance pour la Renaissance du Niger (MRN), qui est le cadre de la nouvelle alliance pour la gestion du pouvoir, a annoncé la lutte contre la corruption, le détournement des deniers publics, l'impunité et l'injustice

tion du gouvernement de réactiver environ 22 dossiers entre les mains de la justice transmis par la commission de lutte contre la délinquance économique mise en place pendant la Transition militaire. Ces dossiers impliqueraient près de 2000 personnes avait révélé le Ministre Marou Amadou, qui répondront devant la justice. Quoi qu'il en soit, le Président de la République et le gouvernement se di-



parmi ses principes fondamentaux. Mais il n'en demeure par moins que des nombreuses personnes, présentement dans le cercle du pouvoir et ayant antérieurement commis des malversations peuvent incessamment être dans les collimateurs de la justice.

Dans une récente de ses sortie, le Ministre de la Justice Garde de Sceau a informé l'opinion de l'inten-

sent déterminés à poursuivre cette action d'assainissement. Ils bénéficient à cet égard d'un énorme soutien des Nigériens qui en ont marre de cette gangrène qui, non content de garder le pays dans la précarité généralisée mais pis, narguent les honnêtes citoyens qui se sont gardés de prendre indûment les fonds publics.

**B. Iro**

## Le Hadj 2011 suscite quelques inquiétudes

Les préparatifs pour le hadj de cette année suscitent encore quelques inquiétudes. En effet, jusqu'au 15 août 2011, plusieurs zones d'ombres demandent à être éclairées pour que nos pèlerins accomplissent un acte de grande importance, recommandé par notre religion. Selon des sources proches du dossier, en face des 14000 places que nous a proposé le Royaume de l'Arabie Saoudite, représentant le quota attribué pour le Niger ; les agences de hadj ont eu réussi à la date du 6 août à inscrire 14756 candidats au pèlerinage 2011. Aussi, en ce qui concerne le choix de la compagnie de transport aérienne à retenir, de plus en plus de voix s'élèvent pour critiquer l'approche qui à leurs yeux ressemble bien à une con-

sultation restreinte s'étant intéressé à 3 compagnies (Max-Air, Royal Air Maroc et Ethiopian Air Lines) plutôt qu'à un avis international d'appel d'offre ouvert.

Le Ministre d'Etat en charge des Affaires religieuses a annoncé la semaine écoulée sur les chaînes d'une télévision de la place, qu'après l'analyse des offres techniques et financières faites par ces 3 compagnies, le choix a été porté sur la compagnie Max-Air Niger, filiale de Max-Air limited basé au Nigeria. En effet, repartit en 3 lots de 5000, 5000 et 4700 ; Max-Air a raflé les 2 lots, soit le transport de 10000 pèlerins Nigériens. Le Ministre a précisé que le dernier lot restant fera l'objet d'un autre appel d'of-

fre. Le prix du billet proposé par Max-Air tourne autour de 940 000 de nos francs, soit une augmentation de 10% par rapport à l'an passé que Abdou Labo trouve justifiée compte des hausses régulières enregistrées rien que sur le kérosène entre les 2 périodes.

Les grosses inquiétudes qui sont exprimées ça et là sont surtout relatives à la capacité et l'expérience de Max-Air ou de toute autre compagnie Nigérienne au cas où c'est encore des Nigériens qui gagnent le dernier lot restant pour assurer des meilleures conditions de voyage pour nos pèlerins, étant entendu que la réussite du hadj réside largement dans cet aspect de la chose.

Crise à la CDS :

## Encore un revers judiciaire pour Mahamane Ousmane

**Le verdict en référé du 12 août 2011, relativement au litige entre les 2 ailes du Bureau Politique National de la CDS-RAHAMA, reste encore un revers pour Mahamane Ousmane ! Il renforce ainsi les positions de Abdou Labo et les signataires de la déclaration du 16 février qui s'insurgent contre « incohérences, voltes-faces, engagements non tenus, bref et selon eux, toutes les attitudes qui frisent l'insouciance et la trahison de Mahamane Ousmane vis-à-vis du parti ». Mais au delà des guéguerres de leadership entre Ousmane et ses vices Présidents, ce combat pour le contrôle du parti relance en réalité le débat sur la position politique de la CDS : Majorité ou opposition.**

La cour d'appel de Niamey en son audience des référés du 12 août dernier, relativement au litige qui oppose les 2 ailes du Bureau politique National de la CDS RAHAMA, depuis maintenant 5 mois, a encore une fois, condamné le parti, représenté par Mahamane Ousmane. C'est suite à une requête introduite par ce dernier, contre le jugement du 27 juillet 2011 qui le condamnait également aux dépens.

Ainsi, le verdict du 12 Août confirme le jugement rendu le 27 juillet 2011 par le tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey. Il reste à ce titre comme un revers judiciaire de plus pour Mahamane Ousmane qui persiste et signe dans son entreprise d'épuration du bureau politique de son parti.

En effet, l'on se rappelle que la teneur du jugement N°300 du 27 juillet dernier, annulait les réunions du Bureau Politique National du CDS-RAHAMA, en date du 27 février et 20 mars 2011 ayant respectivement statué sur la procédure disciplinaire à l'encontre des 5 Vices Présidents et du SGA et la décision de leur suspension.

Aussi, cette dernière décision de justice, remet en selle, l'aile de Abdou Labo, constituée des membres du Bureau Politique National, signataires de la déclaration du 16 février ainsi que des militants du parti qui seraient massivement venus s'ajouter au noyau. (ref, une autre décision de l'aile de Mahamane Ousmane qui a suspendu la délégation régionale de Maradi. Là également, le verdict est incessamment attendu).

**Rejet des « incohérences, voltes-faces, engagements non tenus, bref et selon eux, toutes les attitudes qui frisent l'insouciance et la trahison de Mahamane Ousmane vis-à-vis du parti »**

Il faut rappeler que depuis le 16 février, des sérieuses divergences ont fait jour au sein du Bureau Politique de la CDS, lorsque plus de 80 de ses membres ont déclaré leur soutien au candidat de la CFDR pour le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle du 12 mars 2011 alors que le président du parti, Mahamane Ousmane et des camarades autour de lui, tenaient leurs

violations de 2 engagements relatifs au pacte de la CFDR et un protocole d'accord, signé entre le CDS et le PNDS, le 4 mai 2010 en prélude aux élections sus évoquées. Un peu comme les mêmes violations pour les élections de 1999 et 2004.

**Ce combat pour le contrôle du parti relance aussi le débat sur la position politique : Majorité ou opposition de la CDS**

alors user de tous les moyens pour affaiblir, voir même, anéantir toute forme d'opposition à son dessein avant le prochain congrès. Cela passe obligatoirement par une mise sous coupe réglée des frondeurs du 16 février qui, pour la nième fois à la CDS, s'insurgent contre une méthode de gestion.

Mahamane Ousmane chercherait donc simplement à écarter Labo et les autres ténors du parti qui peuvent apporter la



suffrages pour le candidat du MNSD. Les signataires de cette déclaration du 16 février, rejettent ainsi « incohérences, voltes-faces, engagements non tenus, bref et selon eux, toutes les attitudes qui frisent l'insouciance et la trahison de Mahamane Ousmane vis-à-vis du parti ». Ils ont relevé, à titre d'illustration de leur dénonciation, les

Mais au delà des guéguerres de leadership entre Ousmane et ses vices Présidents, ce combat pour le contrôle du parti relance aussi le débat sur la position politique : Majorité ou opposition de la CDS. Car Mahamane Ousmane tient fermement à poursuivre son action au sein de l'ARN dont il a été le maître d'œuvre. Il entend

contradiction contre ses options.

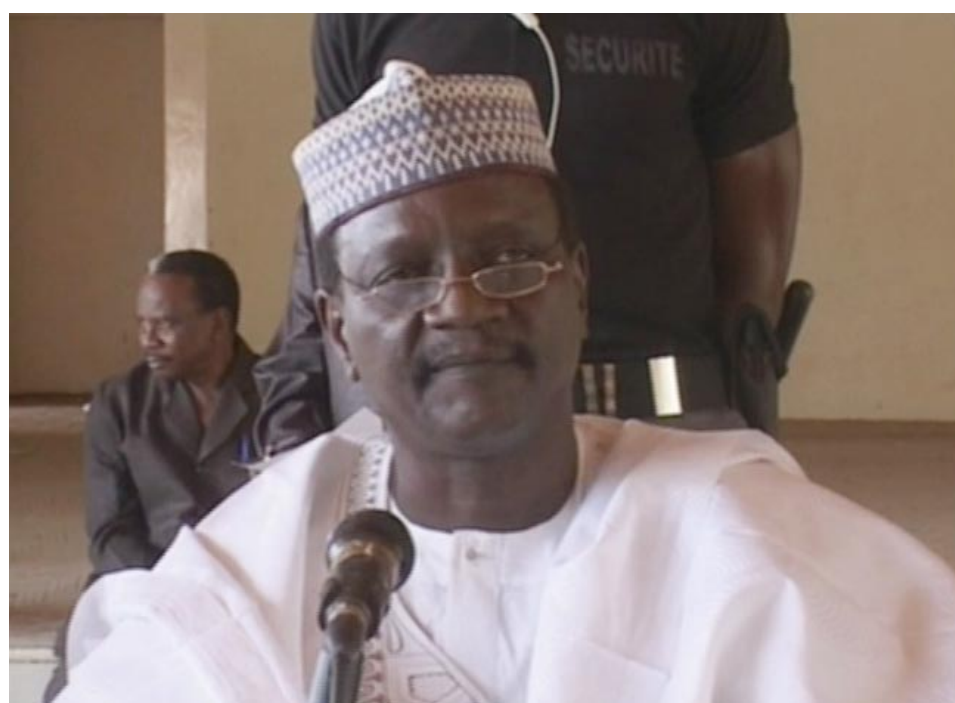
La tenue du 7<sup>ème</sup> congrès ordinaire, prévu pour le mois de septembre sera le cadre de la confrontation finale. Il décidera aussi de la question de l'appartenance de la CDS à l'ARN ou la MRN.

B. Iro

## Un nouveau parti sur l'échiquier politique Nigérien : le MODDEL-MA AYKATA

Le 59<sup>ème</sup> parti politique Nigérien est né. Le 7 août 2011 déjà, ses fondateurs avaient marqué de leur présence la cérémonie pour la signature de la Mouance pour la Renaissance du Niger (MNR), parce que le MODDEL-MA AYKATA (Mouvement pour la Démocratie et le Développement des Libertés) a été créé depuis le 2 août. Les partisans de Tahirou Guimba ont seulement levé le voile, par la déclaration de création le 11 août suivant, à Djado Sekou en présence de nombreux responsables des partis membres de la Mouance.

Le MODDEL-MA AYKATA s'engage dans une nouvelle orientation pour sortir le Niger du cercle vicieux fait de l'éternel recommencement dans lequel les hommes politiques l'ont moulé depuis 20 ans. Pour ce faire, le parti de Tahirou Guimba militera sur l'échiquier politique na-



tional pour la promotion des valeurs telles que la solidarité, la cohésion sociale, la probité, l'honneur, la dignité, la bonne gouvernance, le respect des principes universels de droit de l'homme ou la prise en charge

réelle des préoccupations des populations Nigériennes. Parti centriste, il œuvrera pour la restauration des idéaux démocratique et combattra tous les travers de la mal gouvernance. Le MODDEL a d'ores et déjà signé son appartenance à la MRN.

# Quel avenir politique pour Mahamane Ousmane ?

« Si tu peux voir détruire l'ouvrage de ta vie

Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties

Et sans dire un seul mot te remettre à rebâtir, ... »

Voilà ce qui arrive aux militants de la CDS depuis qu'un certain potentat (qui a fini par faire tomber le masque) a pris les contrôles d'un parti qui a longtemps été perçu comme le plus démocratique sur l'échiquier politique du Niger. Créé pendant les premières heures du multipartisme intégrale, la Convention Démocratique et Sociale, rétrospectivement, est ce parti de masse dans lequel de nombreux nigériens avaient eu foi, au point de placer son Président, un certain Mahamane Ousmane à la magistrature suprême du pays, lors des toutes premières élections libres et transparentes organisées. Aujourd'hui, le rêve de rééditer l'exploit de 1993 peut sembler à un fantôme tant les séries de scissions et des démissions

ont réduit l'aura de la formation. D'ailleurs la énième crise en date, ouverte depuis le 16 février 2011, selon la perspective qu'elle donne, risque d'accélérer la descente aux enfers du parti.

Mais elle pose en outre la problématique de l'avenir politique de Mahamane Ousmane.

## La problématique de l'avenir politique de Mahamane Ousmane

En effet, si jusque là les militants en contradiction avec le président du parti ont toujours préféré chercher d'autres horizons pour poursuivre leur action politique, il n'en est pas de même pour les rénovateurs du 16 février. Ceux-ci se sont en effet jurés de rester et de mener le combat à l'interne pour sauver le parti de la décadence. Avec cette décision de justice rendue par la cour d'appel de Niamey le 12 août dernier, ce n'est pas les moyens et les arguments qui vont leur manquer, pour aller jusqu'au bout.

Abdou Labo, le chef de file des rénovateurs dira d'ailleurs sans ambages dans une interview qu'il a accordée à un journal de la place, « je pense que les militantes et les militants du CDS Rahama ont largement pris conscience de l'origine des maux qui minent notre parti. C'est donc pourquoi, j'ai l'intime conviction qu'ils vont savoir débarrasser la direction de notre parti des forces de l'immobilisme (...) .Aussi voudrais-je fonder l'espoir qu'avec une nouvelle équipe dirigeante, notre parti retrouvera la place qui lui sied sur l'échiquier politique national. Cela sera possible incha Allahou à l'issue du prochain congrès ordinaire prévu en septembre prochain ».

## Le péché originel

Inflexible jusqu'au bout, Mahamane Ousmane l'aura été pour ne plus être du même bord politique que Zaki depuis leur clash de 1993. Et ce, malgré les sollicitudes de Issoufou et

même quand toutes les conditions d'alliance sont en faveur du premier. C'est le cas par exemple pour tous les protocoles depuis 1999 qu'Ousmane a, jusqu'en 2010, eu le malin plaisir à saborder. Mais maintenant, les choses sont différentes. Pour le contrôle de la CDS, Ousmane n'a pas la bienveillance des rapports des forces. Et puisqu'il ne semble pas prêt à céder la présidence du parti à qui que ce soit (sauf autres alternatives peu plausibles), Mahamane Ousmane risque d'être le président d'un parti, de plus petite envergure que l'actuelle CDS ! Toute chose qui n'honore ni le rang ni le passé, qui sont le sien.

La meilleure manière de sortir la tête haute pour le premier Président démocratiquement élu du Niger, c'est de tirer sa révérence pour ainsi montrer qu'il a véritablement le souci de son parti.

B. Iro

# Déclaration de la Mouvance pour la Renaissance du Niger

**Depuis le 7 Avril 2011, date d'investiture de M. Issoufou Mahamadou, élu Président de la République, suite à des élections libres et transparentes, saluées par la communauté nationale et internationale, le Niger a renoué avec la démocratie.**

Moins de Quatre mois après cette prestation de serment, des bruits de bottes se font entendre. En effet, dans la nuit du 12 au 13 Juillet 2011, un groupe de militaires a tenté un coup d'Etat et projeté d'assassiner le président de la République, chef de l'Etat, S.E. M. Issoufou Mahamadou. Cette tentative de putsch, totalement anachronique au regard de multiples défis auxquels le Niger est confronté, doit interpeller tous les nigériens soucieux de la préservation du cadre démocratique par delà de toute appartenance politique.

Comment comprendre un tel acte alors qu'il n'existe aucune tension politique, argument classique habituellement invoqué pour justifier l'immixtion des militaires dans les affaires politiques ? Comment comprendre un tel agissement alors que le Niger, ayant retrouvé sa place dans le concert des nations démocratiques, se voit ouvrir les portes des institutions desquelles il avait été exclu ? Comment comprendre une telle forfaiture au moment où l'assainissement des finances publiques, la lutte contre les détournements des deniers publics et la corruption commencent à donner des résultats probants ?

Comment, enfin, comprendre une telle entreprise au moment où des grands projets sont lancés dans le pays, source de création de nombreux emplois et de relance des activités économiques ?

Cette action entreprise par un groupuscule de militaires doit interpeller toute l'armée, qui doit comprendre que le peuple nigérien a besoin d'une armée républicaine, prête à servir le peuple et l'Etat.

Ce projet doit inciter tous les démocrates à comprendre que la démocratie n'est pas un acquis définitif dans notre pays et que la vigilance doit être de mise pour la défendre et la sauvegarder à tout moment. C'est pourquoi, la Mouvance pour la Renaissance du Niger (MRN) après avoir analysé la situation ainsi créée :

1. Condamne avec vigueur, la tentative du coup d'Etat de la nuit du 12 au 13 juillet 2011 par un groupuscule de militaires, acte constituant une remise en cause de la démocratie dans notre pays
2. Dénonce le projet d'assassinat sur la personne du Président de la République S.E M. Issoufou Mahamadou parties mêmes individus;
3. Exhorte l'armée de continuer à soutenir les institutions de la République, et à se comporter en armée républicaine;

4. Apporte son soutien au président de la République et lui demande de poursuivre toutes les investigations pour identifier et traduire devant la justice les commanditaires et les auteurs de cette tentative;
5. Salue la sérénité et le sang froid avec lesquels le président de la République et le gouvernement ont géré cette situation;
6. Demande au président de la République de poursuivre son œuvre d'assainissement des finances publiques et de renaissance du Niger

7. Lance un appel à tous les Nigériens pour qu'ils se mobilisent et défendent la démocratie si chèrement acquise par notre peuple;
8. Demande à ses militants et militantes de se tenir prêts pour répondre à tout mot d'ordre que la Mouvance pour la Renaissance du Niger (MRN) sera amené à lancer.

**Fait à Niamey le 14 août 2011  
Vive la Démocratie Vive le Niger**

## M. Adamou Mounkaila dit Kimba et Madame

ont la joie de vous faire part de la naissance d'un garçon dans leur foyer le Mardi 16 Août 2011. La maman et le bébé se portent bien.

Le baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu Incha

Allah le Mardi 23 Aout 2011 À leur domicile sis au quartier

Banifandou 2ème Kokorbado à 7 h 30mn.

# AÏR TRANSPORT :

## Ponctualité et sécurité !

**Axes nationaux :** Niamey-Zinder- Niamey : 7 jours / 7 Niamey-Arlit-Niamey : 7 jours / 7

**Axes internationaux :** Niamey-Lomé-Niamey : 7 jours / 7 Niamey-Cotonou-Niamey : 7 jours / 7

Faites vos réservations dans toutes nos agences ou à notre siège,

sis à l'Ex-Cinéma Jangorzo à Niamey

Affaire paiement des fausses factures :

## Quel sort sera réservé à Mahaman Badamassi Annou ?

Si Allasane Alkali a été régulièrement cité dans cette affaire de paiement de fausse facture depuis le début; il n'en est pas de même pour le cas de Beïdi que beaucoup d'observateurs commencent maintenant seulement à découvrir l'implication. Badamassi Annou également a bafouillé des règles de comptabilité publique et a fait preuve de négligence. Ce qui a occasionné la perte par le trésor public Nigérien d'une somme de 1,8 milliards. C'est pourquoi depuis quelque temps, on parle de plus en plus d'une procédure de mise en accusation à son encontre.

L'affaire portant sur le paiement de fausses factures s'élevant à 1,8 milliards de francs CFA par le trésor national a pris une autre tournure depuis le début du mois d'août. Ainsi, le 12 août 2011, c'est 14 personnes qui seront placées sous mandat d'arrêt à Niamey et Kollo, parmi lesquelles Allasane Alkali et Abdoulaye Beïdi, respectivement DIRCA/PCSRD et Directeur Général de la Comptabilité Publique et de la Trésorerie. Si Allasane Alkali a été régulièrement cité dans cette affaire depuis le début ; il n'en est pas de même pour le cas de Beïdi que beaucoup d'observateurs commencent maintenant seulement à découvrir l'implication. Pourtant c'est clair, le Règlement général de la Comptabilité Publique que nous évoquons dans notre précédente livrai-

son, relativement aux responsabilités de Alkali ne laisse aucune zone d'ombre sur la part des responsabilités des ordonnateurs et comptables.

### Probable mise en accusation du Ministre

Aussi depuis quelque temps, on parle de plus en plus d'une procédure de mise en accusation dont ferait l'objet Mahaman Badamassi Annou, Ministre des Finances sous la transition militaire. Cette procédure ne serait suspendue qu'à une question de temps et d'autres procédures telles que la mise en place officielle de la haute cour de justice, seul compétente pour auditionner Annou ainsi que l'examen et l'adoption des procédures à suivre devant ladite cour. La dernière session de l'Assemblée Nationale devait

s'y pencher sur, mais a dû le rapporter à une date sine-die.

A titre de rappel, il faut souligner que Mahaman Lamine Zein alors Ministre de l'Economie et des Finances sous Tanja avait déjà refusé d'autoriser le paiement des mêmes factures en 2008 pour des raisons d'irrégularités constatées autour des 8 marchés en question. A l'avènement du CSRD au pouvoir, et c'est là, la grosse surprise, c'est le Ministre Badamassi lui-même qui relance le sujet pendant, pour demander la conduite à tenir. Alkali s'est juste saisi de la perche pour s'y engouffrer et c'est de bonne guerre si comme il l'a fait lors de la conférence de presse qu'il tint à Africa hall, il tente de noyer Badamassi.



Badamassi Annou a bafouillé des règles de comptabilité publique et a fait preuve de négligence. Ce qui a occasionné la perte par le trésor public Nigérien d'une somme de 1,8 milliards.

Iro



## Avis d'Appel à candidature



### d'un bureau d'étude ou d'un consultant (e) pour l'évaluation de la gratuité de l'accouchement assisté Projet « Food Facility »

#### 1. Contexte

Le Ministère de la santé publique avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), sur financement de l'Union Européenne, a prévu dans le cadre du Projet « Food Facility - Appui à la gratuité des soins de santé de la reproduction » a initié et accompagné la mise en œuvre de la gratuité des accouchements dans 4 Régions cibles, les plus affectées par la crise alimentaire de 2009 à savoir Diffa, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Aussi, est-il prévu de mener une étude sur l'efficacité de la gratuité des accouchements dans ces 4 Régions afin de documenter les bonnes pratiques orientées vers l'atteinte des OMD, en particulier l'OMD5, dégager les forces et faiblesses, les contraintes et faire des propositions d'amélioration.

#### 2. Tâches et responsabilités

Les tâches seront conduites sous la supervision du Ministère de la Santé Publique (Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ; Directions Régionales de la Santé Publique ; Districts Sanitaires des Régions concernées) et de l'UNFPA. Le bureau d'étude ou le consultant mènera une évaluation dont les résultats attendus sont les suivants :

- Une synthèse sur les résultats et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gratuité des accouchements dans les 4 Régions cibles, et de son rôle dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile est élaborée,
- Les difficultés et obstacles dans la mise en œuvre sont identifiés, et des propositions pour des interventions futures et pérennes dans le domaine de gratuité des accouchements sont formulées,
- Les bonnes pratiques permettant une meilleure synergie entre la mise en œuvre de la gratuité des accouchements, l'appui technique et financier des intervenants (de l'Etat, des PTF et des communautés) sont formulées,
- Une synthèse sur les enquêtes et recherches/actions menées dans le domaine de la gratuité des accouchements y compris le bilan des leçons apprises au Niger et dans les pays de la sous-région est élaborée.

#### 3. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 4 semaines à compter de la date de la signature des contrats par toutes les parties. Les activités seront menées dans les localités

du Niger au niveau des 4 Régions cibles : Diffa, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

#### 4. Qualifications requises

Le/la consultant(e) ou le bureau d'étude doit avoir des experts ayant des expériences en matière de recherche dans le domaine des problèmes de santé et des questions comportementales (anthropologue, sociologue, démographe, spécialiste en santé communautaire, spécialiste en santé publique) ayant les qualifications suivantes :

- Une expérience confirmée dans la conception et la réalisation d'études/évaluations qualitatives et quantitatives dans des domaines relatifs à la planification familiale et la santé reproductive, les questions de population et développement, la gratuité des soins ;
- Une solide expérience de coordination d'une équipe multisectorielle ;
- Une expérience confirmée dans l'évaluation de la mise en œuvre des politiques de gratuité des soins de santé ;
- Une expérience avec des projets santé de la reproduction axés sur l'approche communautaire serait un atout.

Une expérience avec le Système des Nations Unies serait également un atout.

#### 5. Modalités de soumission des candidatures

Les consultant(e)s ou bureaux d'étude intéressés sont invités à transmettre sous pli fermés leur dossier de candidature portant la mention : « Evaluation de la gratuité des accouchements/projet Food Facility ».

Les dossiers doivent comporter : i) une lettre de candidature ; ii) une offre technique et financière ; iii) la fiche signalétique de l'organisation iv) une copie de l'arrêté de reconnaissance et/ou d'autorisation d'exercer au Niger.

Les Termes de Références complets peuvent être retirés au niveau du Bureau de l'UNFPA Niamey.

**Date limite de dépôt des candidatures :** Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le **22 août 2011 à 13 heures** à l'adresse suivante :

UNFPA  
428, Avenue du Fleuve Niger  
Maison des Nations Unies  
BP : 11207, Niamey

Gestion des pharmacies :

## La recherche de la qualité à l'officine

Au Niger comme un peu partout en Afrique dans les pharmacies publiques et privées; dès qu'un client se présente avec une ordonnance, il est pris en charge par des vendeurs en présence du pharmacien.

La recherche de qualité lors de la délivrance à l'officine des médicaments prescrits sur ordonnance est une démarche pourtant beaucoup plus exigeante et complexe qu'il n'y paraît. Elle nécessite des sérieux efforts et soulève beaucoup de questions.

Cette démarche passe par quelques principes essentiels :

-faire la chasse aux erreurs de toutes sortes et notamment de lecture des ordonnances.

-vérifier la posologie et s'assurer qu'elle n'est pas supérieure aux doses maximales de la pharmacopée ou aux monographies du dictionnaire Vidal.

-s'assurer que les médicaments prescrits ne présentent pas de risque d'in-

teraction avec d'autres molécules.

-vérifier pour les injectables que la voie d'administration prescrite est bien prévue par le laboratoire fabricant.

-respecter la réglementation sur les tranquillisants ou les hypnotiques.

-Ne pas délivrer les médicaments pour une durée supérieure à 1 mois(en une fois)

-refuser d'honorer des prescriptions falsifiées ou de complaisance servant à un usage détournée.

Sur chacun de ces points, notre responsabilité est engagée ; cela est d'ailleurs clairement écrit dans le code de la santé publique.

En pratique, nous rencontrons un certain nombre de difficultés liées au prescripteur, au patient et à nous même pharmacien.

La prescription du médecin peut nous causer problème dans plusieurs cas : Ordonnances difficilement lisibles ; ordonnances incomplètes ou incohé-

rentes (médicaments pour la grand mère sur l'ordonnance du mari, pilule sur l'ordonnance du mari ou de compagnon etc...)

Erreurs de rédaction (lapsus d'écriture ou confusion) ; dosage, posologie et/ou durée de traitement non précisés ; Interaction médicamenteuses ; les mentions obligatoires (âge, sexe, poids du patient etc...)

Les patients eux même ne facilitent pas toujours le travail, souvent pressés, peu disponibles ; tout détails les angoissent. Ils ne voient pas toujours le bien fondé de la loi sur les tranquillisants ou même la nécessité de la respecter.

Certains demandent au pharmacien de surcharger l'ordonnance quand ils seront remboursés après.

Les difficultés proviennent aussi souvent de notre propre attitude ou de nos carences, peur de mécontenter le client, angoisse de mal faire; mauvaise connaissance du dossier du patient ; connaissance insuffisante.

La vie quotidienne pose en permanence la question de savoir en quoi le pharmacien est réellement un spécialiste du médicament ?

Aussi pour éviter certaines erreurs nous préconisons à chacun de prendre ses dispositions : aux médecins revient la responsabilité de bien prescrire, aux pharmaciens d'officine, celle de bien délivrer les médicaments. Aux fabricants la responsabilité de concevoir un conditionnement, un emballage, un dosage, une image de marque, une notice d'explication qui offrent le maximum de garantie pour prévenir les accidents. Le nom de certaines spécialités est également la source d'erreur. Comment en effet ne pas se tromper un jour ou l'autre quand il s'agit de quatre dosages différents de la CATALGINE, trois de l'ASPEGIC ?

**Dr Hamani Idrissa  
Pharmacien Dosso**

*Insécurité et banditisme dans la zone du Sahara :*

## Interview de M. Ibrahima Maïga, membre de l'Association Bonferey Actions Culturelles

**L'Association Bonferey Actions Culturelles organise du 15 au 18 septembre 2011 un Colloque International sur le terrorisme et le banditisme à Tombouctou. Interview exclusive du Vice-Président de l'Association Bonferey Actions Culturelles, membre du comité d'organisation dudit colloque.**

**Monsieur Maïga Présentez vous à nos lecteurs**

Je me nomme Ibrahima MAIGA, je suis Directeur de Publication du bimensuel Burkinabé « Sahel Info », vice président de l'Association Bonferey Actions Culturelles du Burkina, Ambassadeur du Réseau Club Abidine et responsable Afrique du Colloque International de Tombouctou sur le terrorisme et le banditisme organisé au Sahara et au sahel.

**Vous êtes donc journaliste, pourquoi avez-vous choisi ce métier et dites-nous, pourquoi vous, vous intéressez à cette question de terrorisme et banditisme au sahel ?**

C'est le désir de communiquer, d'informer et de responsabiliser qui m'a amené à rejoindre la grande famille de la presse dans l'espoir d'apporter un plus à notre Afrique et à l'humanité.

Si voulez c'est surtout par amour pour la vie humaine et au nom des libertés individuelles que je me sens obligé d'agir face à des tels excès.

Il y a aussi la volonté de défendre mon cadre de vie qui est le sud Sa-

hara, qui me motive à engagé une lutte contre cette nébuleuse qui ne facilite pas notre développement.

**Concrètement, qu'envisagez-vous de faire contre l'insécurité dans la zone ?**

Notre politique de lutte pour la sécurisation de notre cadre de vie, se trouve dans les objectifs de départ qui sont : Offrir un espace de réflexion et de travail à des acteurs de la vie civile (notables, journalistes, etc.) afin qu'ils puissent établir des solutions complémentaires optimisant les actions des Etats et des Organisations paraétatiques destinées à résoudre les problèmes sécuritaires du Sahara et du Sahel ; définir des programmes spécifiques de développement, de communication, d'information et de lutte contre la pauvreté pouvant détourner les populations des zones, dont spécialement les jeunes du banditisme organisé ; établir les modalités de mise en œuvre de ces solutions et de leur harmonisation avec les actions gouvernementales et paraétatiques ; définir les modalités de mise en place d'un organe permanent chargé du suivi et de la mise en œuvre des solutions et recommandations pré-

conisées par les groupes de travail et devant assurer l'interface avec les Etats et les autres organisations non étatiques impliquées ; définir un programme d'actions et un calendrier de leur mise en œuvre destinées à faire participer dans cette démarche d'autres acteurs de la vie civile des zones concernées ; créer un conseil permanent de médiateurs chargés de trouver des solutions aux cas d'urgences tels que les prises d'otages ; recueillir, Harmoniser et formaliser dans un document unique toutes les solutions et recommandations proposées par les participants.

**Avez-vous les moyens de votre politique ?**

En terme de moyen, il faut préciser que c'est grâce aux bonnes volontés que tout problème se résout. Monsieur Abidine Ahmed Ould Ganfoud par exemple, a joué un rôle important dans ce sens, il a débloqué des ressources pour la planification du projet de colloque et nous savons compter sur les organisations et organismes travaillant dans les pays concernés, pour gagner le pari de la concrétisation.

**Monsieur Maïga, vous êtes très actifs, dans la réalité comme dans le virtuel. Sur des réseaux sociaux comme facebook, vous avez acquis une bonne réputation grâce à votre engagement et vous administrez des groupes comptant énormément de membres. Qu'elle**

**est votre secret ?**

Rire..., mon secret ? Il n'y a de pas secret hormis l'engagement et la volonté d'aller de l'avant qui me guident. C'est parce que je crois en cette Afrique, je crois en cette jeunesse, je crois en un avenir meilleur pour tous. C'est parce que j'estime que chacun a droit à une seconde chance et enfin parce que je suis convaincu que tout ce que l'Homme fait peut être défait par l'Homme. Il suffit juste d'avoir la volonté.

**Qu'elle lecture faite vous de la situation sociopolitique de votre pays, le Burkina Faso ?**

Mon pays traverse actuellement une phase très amère de son histoire, une crise de gouvernance. C'est de mon point la conséquence du long règne de Monsieur Compaoré. Nous aurons des lendemains incertains tant que le pays ne transitera pas vers une démocratie sérieuse.

**Monsieur Maïga, avez-vous quelque chose à ajouter ?**

Tout le monde sait que l'Afrique a un passé sombre, un présent lourd de conséquences de fautes accumulées, un avenir à la fois inquiétant et prometteur. Il faudra sans relâche résister, réagir et agir sans répit à tout prix contre tout ce qui constitue un frein à notre émancipation. Je demande à la jeunesse Africaine, un sacrifice de soi pour que l'Afrique retrouve dignité perdue.



## Ets AMADOU OUMAROU MAINASSARA

### Import - Export - Commerce Général

Créé par un jeune opérateur économique, **Elhadj AMADOU OUMAROU MAÏ NASSARA**, (Etablissement du même nom est une structure de droit Nigérien. Il intervient dans plusieurs domaines d'activités, à savoir :

#### IMPORT - EXPORT - COMMERCE GENERAL :

Vente de tous les matériaux de construction et divers :

- **TRANSPORTS** : transport de diverses marchandises (matériaux de construction, huiles, riz, pâtes alimentaire, ciment, etc.)

#### - BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP) :

Construction de bâtiment de tout standing (immeubles, hôpitaux, écoles, etc..)

#### EQUIPEMENT RURAL ET HYDRAULIQUE :

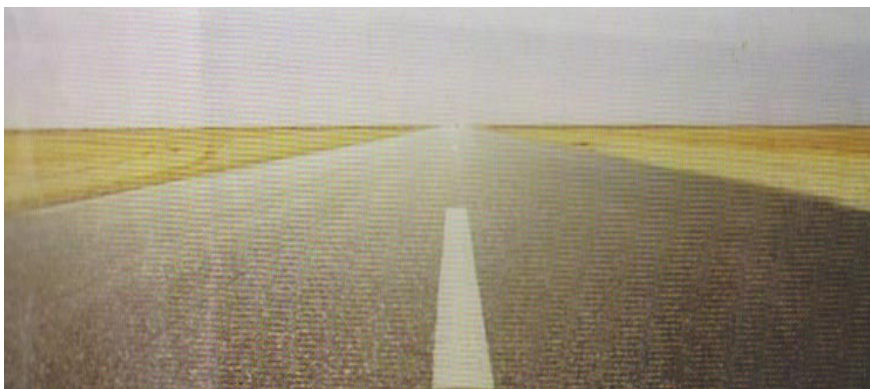
(Réalisation de barrages, de seuils d'épandage, des stations de pompage, des canaux d'irrigation à usage industriel, aménagement des marres et des surfaces autour des forages etc... Construction et entretien de routes (réalisation et entretien des routes bitumées ou en terre, construction des radiers, etc..) Pour le premier volet à savoir l'import-Export et commerce général, l'Etablissement **AMADOU OUMAROU MAINASSARA** dispose de nombreuses boutiques, magasins et points de vente un peu partout dans la Communauté urbaine de Niamey et de plusieurs représentants à l'intérieur et à l'extérieur

du pays.

Pour le deuxième volet, l'Etablissement AOM dispose des camions gros porteurs.

Pour ce qui est du volet bâtiments et travaux publics, l'Etablissement s'est doté d'une entreprise dénommée **ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENTS ET TRVAUX PUBLICS AMADOU MAINASSARA (EGBTP/AOM)**. Cette entreprise est aujourd'hui l'une de plus performantes du Niger et même de la sous-région, grâce à l'engagement, à la détermination et à l'esprit managérial de son **Président Directeur Elhadj AMADOU OUMAROU MAINASSARA**. Pour y parvenir, le PDG AOM a dû consentir d'énormes sacrifices pour hisser l'EGBTP/AOM au rang des entreprises qui comptent dans le domaine concerné.

**RESULTATS** : Au moment où de nombreuses entreprises de bâtiments et travaux publics, font recours à des vieux engins amortis, pour l'exécution des marchés, l'Entreprise EGBTP / AOM s'est dotée d'un matériel lourd flambant neuf. D'une valeur estimée à environ 3 milliards de francs CFA, ce matériel, commandé auprès de l'usine DELMAS, est composé de 17 engins parmi lesquels des Bulldozers, de chargeuses derniers des Caterpillar 950 H, des pièces hydrauliques, de niveleuses flambant neuf. Avec l'acquisition de ce matériel, l'Entreprise EGBTP/AOM est aujourd'hui à même d'exécuter des contrats de réalisation de gros marchés de travaux publics, tant au Niger que dans la sous région. L'entreprise est capable d'absorber n'importe quel financement de partenaires de notre pays, dans le cadre de la construction ; la réhabilitation et l'entretien des infrastructures, EGBTP / AOM remplit les conditions nécessaires pare qu'elle dispose d'un matériel flambant neuf, un personnel de qualité et des ressources humaines capables de conduire le matériel et de bien gérer les chantiers.



Des routes...



Une vue des engins lourds de l'entreprise EGBTP / AOM



...Des bâtiments avec la construction d'un amphithéâtre de plus de



...Des gros porteurs pour des transports...



...Les matériaux de constructions..



...des carreaux...



...et des sanitaires de toutes formes

**B.P. 11.182 - TEL : (227) 20 73 27 57 - FAX : (227 20 73 43 46 NIAMEY NIGER**  
**RCCM-NI-2006-A-447 - TVA : 291813 - NIF : 135 - E-mail : amou-mai@intnet.ne**